



LES INFOS

jeudi 31 mars
2011



Union Syndicale
Solidaires



Site Internet : <http://sudsnp.e.fr>
Mail : sud.snpe@snpe-syndicat.fr

Prime de rachat

Un juste retour de l'investissement des salariés !!!

A l'issue des négociations unilatérales de la direction sur les salaires, SUD a demandé l'obtention d'une prime de rachat pour les salariés de SME. Cela s'est fait par le passé et des salariés ont perçu jusqu'à l'équivalent de 5 mois de salaires.

Les organisations syndicales représentatives ont accepté de se joindre à une demande de réunion, nous attendons une réponse de la direction.

Cette prime ne serait, au minimum, qu'un juste retour des choses, les salariés SME ne sont pas étrangers au prix de vente de 296 millions €.

4 % seulement de cette somme permettrait le versement à tous les salariés SME d'une somme de 10 000 €.

De plus, le contrat de cession prévoit qu'au prix de vente se rajoute la valeur de la trésorerie au moment de la cession, celle-ci était de l'ordre de 80 millions € à la clôture 2010.

A l'opération de closing, une partie importante de la trésorerie peut être déduite mais il est envisageable qu'elle gravite autour de plusieurs dizaines de millions €.

Si les négociations ne se sont pas heurtées à un conflit social cette année, les salariés sont mécontents.

Les Assemblées générales organisées par SUD et la CGT ont reflété l'état d'esprit actuel par des votes très largement majoritaires contre la signature de l'accord proposé par la direction.

La prime de rachat a été évoquée dans les AG et des salariés ont exprimé très vigoureusement leur détermination à l'obtenir...

A l'aube du rachat...

De même que les négociations SME se sont faites sous l'égide de SAFRAN, l'attitude de la direction sur la prime ne sera pas indépendante de la volonté du groupe acquéreur de SME.

Légalement, il n'y a pas de délais qui pourraient empêcher le versement de cette prime après la date du rachat mais il n'y a pas d'obligation de l'employeur.

Cette demande légitime sera l'occasion de vérifier la volonté ou non d'apaisement social de la future direction.

Fiches de payes

Afin de mieux comprendre les calculs présents sur vos fiches de paye, SUD met à votre disposition le tableau au verso. Pour toute demande d'explication, n'hésitez pas à solliciter les élus SUD. Ce tableau est réajusté avec les données de l'accord salarial 2011, faites nous savoir si vous remarquez des oublis !

	1er avril 2011	Non cadres	cadres	
Prime habillage	26,93 €			
Prime quart	117,6€			
Prime ancienneté				Pt UIC x indice = ancienneté et 1% par année de cette somme. Plafonnée à 16 ans. (Si majorations heures. Majorées, THB x nombre heures. Majorées = X X + 25% = Y Y - X = Z Z + ANC et 1% de cette somme.) Idem pour heures à 50 %.
Prime douche (20mn/jour)				Taux H base x 0,33 x nombres de douches
prime nuit 30%				Taux H base x 0,3 (30%)
Prime nuit 10%				Taux H base x 0,1 (10%)
Prime jour (matin-pm-JC)	0,590 €			Nombres d'heures x valeur prime
Panier jour (matin-pm-JC) 6h de travail	Au 1 ^{er} janvier 0,240 soumis 5,80 non soumis			
Panier nuit	Au 1 ^{er} janvier 3,26 soumis 5,80 non soumis			
Prime Ha	0,747			X Nombre heures réelles
Prime Hb	0,431			X Nombre heures réelles
Prime J1	2,61			X Nombre de jours réels
Prime J2	1,34			X Nombre de jours réels
Prime de samedi				MINI UIC/174 x 0,3x nombres heures (1)
Prime de dimanche				MINI UIC/174x nombres heures
Prime chef Equipe (conducteur)				Montant à ajouter + fixe mensuel / horaire mensuel = Taux H base
Primes astreinte 1 semaine		260 €	295 €	
Si 1 jour férié		295 €	395 €	
Si 2 jours fériés		335 €	485€	

1 douche 20 mn = 0,33

Pt UIC 2011 = 7.55 - au 1^{er} janvier 2011

Taux H base = fixe mensuel / salaire fixe mensuel (1ère ligne base horaire).

(1) !!! MINI UIC différent de point UIC !

Voici le nouveau tableau UIC applicable à SME au 1^{er} janvier 2011, avec un point à 7,55.

Coefficients	Minimas	Salaires mini SME au 1er avril 2011
175	1461,36	1600
190	1492,35	1600
205	1523,32	1600
220	1661	
225	1698,75	
235	1774,25	
250	1887,5	
275	2076,25	
300	2265	
325	2453,75	
350	2642,50	
360	2718	
400	3020	
460	3473	
480	3624	
510	3850	
550	4152	
660	4983	
770	5813,5	
880	6644	